

Collège Joliot Curie
4 rue Joliot Curie
54 380 Dieulouard

**CAHIER DES CHARGES RELATIF A UN VOYAGE SCOLAIRE AU PROFIT DU COLLEGE
JOLIOT CURIE – ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

Identification de l'organisme acheteur : collège Joliot Curie

Pouvoir adjudicateur : Monsieur MAISAK – Principal

Contact : Monsieur Xavier Chabin – Gestionnaire

Tel : 03.83.23.57.37

Mail : ce.0540013@ac-nancy-metz.fr

Date et heure limite de réception des offres : 06 septembre 2019 - 17h00

1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un MAPA qui a pour objet de confier au titulaire le transport et l'organisation d'un séjour s'inscrivant dans le cadre d'un séjour d'activités physiques de pleine nature au bénéfice des élèves du Collège Joliot Curie de Dieulouard.

1.1 Objectif du séjour

Séjour organisé autour d'activités physiques de pleine nature pour des élèves du collège Joliot Curie de Dieulouard.

1.2 Période souhaitée pour le séjour

Séjour de **5 jours en pension complète entre le 27 avril et le 20 juin 2020** selon les disponibilités de l'organisateur.

1.3 Nombre de participants

48 élèves de 11 à 14 ans et 4 accompagnateurs.

1.4 Prix du voyage

Le prix du voyage est réputé rémunérer l'ensemble des prestations demandées. Si le montant total des prestations proposées se trouve être supérieur au montant maximum estimé de la participation demandée aux familles, fixée par le conseil d'administration de l'établissement, l'organisme acheteur ne sera pas en mesure de donner suite à la présente consultation.

2. DESCRIPTION DU CONTENU DE LA PRESTATION.

La prestation comprend :

- le transport par autocar (aller-retour), du Collège Joliot Curie de Dieulouard vers le site du séjour,
- l'ensemble des déplacements sur les lieux de destination ainsi que les frais annexes,
- l'ensemble des activités de plein air, ainsi que la location de tous les équipements nécessaires à la réalisation de ces activités et la présence de moniteurs,
- l'ensemble des frais liés à l'hébergement (y compris repas),
- frais d'assurance (activités, rapatriement,...)

2.1 Transport

- transport aller-retour en autocar de tourisme grand confort (toilettes, vidéo), respectant la réglementation en vigueur.
- transport aller-retour selon les dates retenues pour le voyage (voir paragraphe 1.2).
- si le programme le nécessite, le même car sera utilisé pour les transports sur place, pendant la totalité de la durée du séjour.

2.2 Hébergement et restauration

Nombre d'élèves : 48

Nombre d'accompagnateurs : 4

Repas pendant le trajet : selon dates proposées par le prestataire

Hébergement et restauration pendant toute la durée du séjour.

Chambres collectives de 2 à 4 pour les élèves.

Chambre individuelle ou double pour les accompagnateurs
1 salle de travail pour le groupe complet.

2.3 Dates de départ et de retour (dates impératives)

Les dates de départ et de retour seront proposées par l'organisateur.
Arrivée sur site le lundi matin entre 07h30 et 08h00 pour le petit déjeuner.
Départ le vendredi soir après les activités.

2.4 Lieu et activités souhaitées

Lieu : côte Atlantique / Manche
Activités : voile (catamaran), deux ½ journées consacrées à du Kayak de mer ou du Paddle
Ces activités doivent occuper toute la journée.
Mise à disposition de moniteurs.
Mise à disposition du matériel.
Soirées à thème.

2.5 Prestations annexes

Le titulaire assurera la réalisation des prestations suivantes :

2.5.1 : Transport

- transport sur place selon programme ci-dessus, valable pour l'ensemble du groupe,

2.5.2 : Visites

- Si des visites sont proposées, les réservations et le règlement des billets d'entrée des différents lieux visités sont à la charge du voyageur.

2.5.3 : Prix

- Le prix, exprimé en euros, sera détaillé de sorte que le collègue soit en mesure de connaître le coût de chaque prestation. Le détail des prix sera indiqué HT.
- Le montant total de la prestation du séjour sera donné en **HT et en TTC, sachant que les prix s'entendent toutes taxes fiscales et parafiscales comprises.**
- Ce prix global doit comprendre l'ensemble des prestations (transports, parkings, péages, repas de midi des chauffeurs).
- Hébergement et 1/2 pension des chauffeurs à la charge du voyageur.

3. ASSURANCE-ANNULATION

L'offre devra indiquer clairement les informations suivantes :

- Coût de l'assurance collective assistance annulation : X euros / élèves.
- Conditions d'annulation de la part du candidat.
- Coût de la part des personnels accompagnateurs (pas de gratuité pour les personnels accompagnateurs).

4. DIVERS

- Inscription impérative dans le devis de la localisation du centre d'accueil.

5. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix : 50%

Qualité de la prestation : 40%

- Localisation (par rapport à ce qui a été demandé).
- Organisation logistique (type d'hébergement, activités proposées, prestations proposées).
- Prise en charge de l'intégralité des prestations

Conditions d'annulation & services annexes proposés : 10 %

6. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les pièces constitutives du marché comprennent :

1°) Le présent cahier des charges

Le présent cahier des charges sera **RENVOYE EN DEUX EXEMPLAIRES**, paraphés au bas de chaque page, datés et signés et muni du cachet de la société, sur la dernière page.

Il sera nécessaire de préciser la qualité et la fonction de la personne ayant la capacité de signer les marchés et d'engager ainsi la société concernée. **Pas de signature en « p.o. »**

2°) La facture envoyée par le fournisseur titulaire.

7. ENVOIS DES OFFRES

Compte tenu de la nature de la prestation souhaitée et de son montant, toutes les offres devront être transmises au Collège Joliot Curie, par voie postale, en **LETTRE RECOMMANDEE avec ACCUSE de RECEPTION** à l'adresse postale suivante :

**Collège Joliot Curie
4 rue Joliot Curie
54 380 Dieulouard**

Les offres pourront également être transmises par courrier électronique à l'adresse du collège Joliot Curie :

ce.0540013@ac-nancy-metz.fr

8. BON DE COMMANDE

Le marché sera conclu par la rédaction d'un BON de COMMANDE, à l'entête du collège Joliot Curie de Dieulouard. Celui-ci ayant, comme il est indiqué, ci-dessus, valeur contractuelle, il sera signé par le pouvoir adjudicateur, ordonnateur de l'Etablissement, c'est-à-dire par Monsieur le Principal.

9. FACTURE ET PAIEMENT

La facture devra être transmise via Chorus, et rédigée en bonne et due forme.

La facture devra donc, comme le prévoit, l'annexe C, du Décret 2003-301, du 02 Avril 2003, comporter les éléments suivants :

1/ Le nom et la raison sociale du créancier.

2/ la référence d'inscription au répertoire du commerce ou au répertoire des métiers.

3/ le cas échéant, le numéro de SIREN, ou de SIRET.

4/ Le DECOMPTE PRECIS des sommes dues : avec :

- La nature des fournitures
- La nature de chacun des services adjacents
- Le prix unitaire des produits
- La quantité de chacun de ces produits
- L'indication de la TVA
- Le montant Total TTC

5/ Le caractère libératoire de la facture, c'est-à-dire l'indication du compte sur lequel le paiement devra être fait.

6/ Paiement d'acomptes jusqu'à 70 % du coût total des prestations et solde à la remise des documents permettant la réalisation du séjour.

10. REPONSES des FOURNISSEURS et DESIGNATION :

Les offres devront parvenir au collège, pour le :

06 septembre 2019 à 17 heures, dernier délai.

Fait à :
M.

le,

Pour le compte de la Société :
(Signature et cachet)

Dieulouard, le :

**Le Principal : Laurent Maisak / Principal
Ordonnateur de l'Etablissement,
Pouvoir Adjudicateur en matière
de Marchés Publics.**

**Collège Joliot Curie
4 rue Joliot Curie
54 380 Dieulouard**